



Les vignobles : de nouveaux réservoirs de biodiversité

MATHILDE GUITTET¹,
VIVIANE SIBE²,
JEAN-CHARLES GAUDIN³

¹ Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon.

² Chambre d'agriculture du Vaucluse.

³ ONCFS, Délégation interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse.

Zones de monoculture, les vignobles ont récemment connu d'importantes difficultés vis-à-vis du milieu et de la durabilité des techniques et des productions (pollution, érosion...). En proposant des réponses ponctuelles afin d'améliorer leur image, les viticulteurs ont développé certaines pratiques favorables à la biodiversité. Les vignobles deviennent ainsi bénéfiques à la fois pour la faune (nourriture...) et pour la vigne elle-même (auxiliaires de cultures...). Aujourd'hui, les gestionnaires territoriaux développent ces bonnes pratiques par le biais de programmes d'actions tels qu'AgriFaune.

Une vraie place pour la viticulture dans la préservation de la biodiversité

La vigne, au vu de son implantation sur le territoire français (840 000 hectares) et en tant que plante pérenne, joue un rôle essentiel comme élément paysager dans notre pays. Cependant, sa conduite, en lien avec les politiques agricoles et environnementales actuelles, impacte souvent la présence de biodiversité dans ces milieux ouverts (influence des produits phytosanitaires sur les auxiliaires de culture, absence de couvert pour la petite faune...).

Certains itinéraires techniques, en adéquation avec l'économie de l'exploitation, peuvent toutefois favoriser la biodiversité (gestion de l'enherbement des parcelles et de leurs abords, implantation de bandes fleuries inter-rangs...). Des aménagements peuvent également être réalisés sur les exploitations, comme l'implantation de haies ou le maintien d'arbres isolés.

D'un autre côté, la crise viticole, due principalement à la baisse constante de la consommation de vin et à une concurrence étrangère accrue, est à l'origine d'une politique de restructuration du vignoble depuis une vingtaine d'années. L'arrachage définitif est notamment incité, ce qui se traduit généralement par l'abandon des parcelles arrachées et donc par un enrichissement et une fermeture des milieux défavorables à la petite faune sédentaire de plaine. Le Beaujolais est particulièrement touché par cette crise.

Maintien et entretien d'une haie en bordure de vigne.

© FRC LR.



La création d'un GTNA Viticulture : échanges et mutualisation

Devant ces divers constats, les partenaires du réseau Agrifaune ont développé des programmes dans différents départements, afin de répondre à diverses problématiques telles que le devenir des terres de vignobles arrachés, la mise en place d'un enherbement inter-rangs, etc. Ils ont aussi émis le souhait de développer des échanges spécifiques entre acteurs travaillant sur ce domaine. L'objectif à terme étant de mutualiser les moyens, dans le but notamment de construire des méthodologies communes de suivis et d'expérimentations. C'est pourquoi un Groupe technique national Agrifaune Viticulture (GTNA Viticulture) a été lancé en 2009.

Les principaux objectifs fixés par le groupe sont les suivants :

- état des lieux des travaux menés sur le sujet « viticulture et biodiversité » ;
- partage d'informations pour la mise en place de nouvelles expérimentations ;
- élaboration de protocoles communs de suivis avec l'appui d'experts scientifiques.



Enherbement d'une vigne.

© FRC LR.

L'animation du GTNA Viticulture est portée par la Fédération régionale des chasseurs (FRC) du Languedoc-Roussillon, la Chambre départementale d'agriculture du Vaucluse et l'ONCFS.

La réalisation en 2011, d'une synthèse des études et expériences déjà menées sur le thème de la viticulture et de la biodiversité permettra de définir par la suite la stratégie de travail du Groupe Viticulture en fonction des besoins (expérimentations, construction d'outils, communication...).

Biodiversité et gestion viticole : le co-développement est possible !

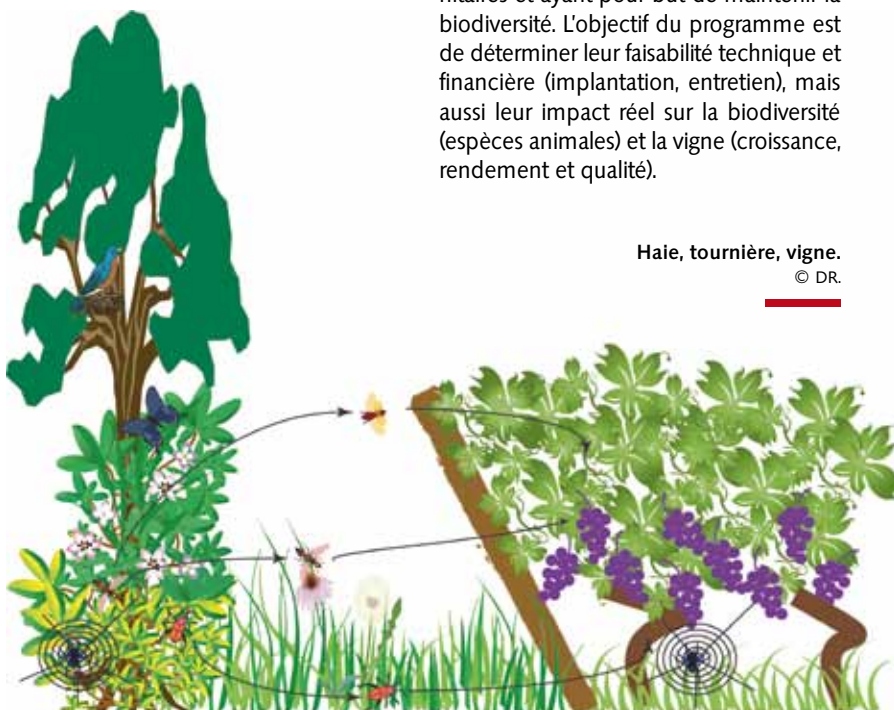
Afin de favoriser la biodiversité sur les exploitations viticoles, différentes pratiques peuvent être réfléchies, telles que l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires ou l'enherbement des vignes. Des aménagements peuvent également

être effectués comme l'implantation de haies, de bandes enherbées et de bandes fleuries.

Une surface minimale en zone écologique réservoir

D'après la Directive de production intégrée, des zones dites ZER (zones écologiques réservoirs) doivent occuper 5 % de la surface de l'exploitation. Ce pourcentage est généralement atteint selon l'Institut technique de la vigne et du vin ; les tournières, talus, fossés représentant parfois des pourcentages beaucoup plus importants qu'il convient de valoriser.

Dans le Vaucluse, une expérimentation a été mise en place par la Chambre d'agriculture concernant ces ZER, appellation utilisée par l'Office international de lutte biologique et intégrée pour décrire des surfaces non cultivées de l'exploitation (surfaces enherbées, tournières, haies, talus...), sans apport de produits phytosanitaires et ayant pour but de maintenir la biodiversité. L'objectif du programme est de déterminer leur faisabilité technique et financière (implantation, entretien), mais aussi leur impact réel sur la biodiversité (espèces animales) et la vigne (croissance, rendement et qualité).



Haie, tournière, vigne.

© DR.

L'enherbement des vignes et de leurs abords : une pratique à adopter et à adapter

L'enherbement des vignes représente globalement 37 % des surfaces viticoles françaises, selon une enquête réalisée par Agreste (www.agreste.agriculture.gouv.fr), avec de fortes disparités selon les régions (12 et 15 % en Champagne et en Provence, 80 et 85 % dans le Bordelais et en Alsace). Il existe deux types d'enherbement : naturel ou semé. Cette pratique, plus ou moins adoptée selon les vignobles, offre des intérêts certains d'un point de vue agronomique (amélioration de la portance du sol, diminution de l'érosion et du ruissellement, apport d'engrais vert, etc.) et d'un point de vue environnemental (réduction de l'utilisation d'herbicides, attrait pour la faune sauvage et auxiliaire, etc.).

En effet, en réponse à la concurrence avec l'enherbement, la vigne s'adapte en réduisant son développement végétatif, la taille des baies et la compacité des grappes. Ces deux phénomènes conduisent à un moindre entassement du feuillage et à l'obtention d'un meilleur microclimat, non seulement dans l'ensemble de la haie foliaire, mais surtout dans la zone des grappes. La sensibilité aux maladies cryptogamiques, et surtout au botrytis, s'en trouve considérablement réduite.

Le frein principal à l'enherbement des vignes, hormis une impossibilité technique liée à un inter-rang trop étroit (cas de la Champagne notamment), est le

développement d'une concurrence hydrique et minérale. Si cette concurrence peut être utile dans certains vignobles pour maîtriser la vigueur de la vigne et donc son rendement, cela pose problème dans les régions viticoles soumises à une forte sécheresse estivale (Languedoc-Roussillon et Provence).

Ainsi, des adaptations (et donc des expérimentations) sont nécessaires dans tous les cas concernant le matériel végétal et les modalités de son implantation, afin de mettre en place un enherbement qui contribue à la durabilité environnementale et économique de l'activité viticole. Des programmes ont déjà été développés, d'une part afin de tester différents types d'enherbement, d'autre part pour favoriser la faune auxiliaire et la faune sauvage.

L'Institut français de la vigne et du vin (IFV) présente une synthèse de tests comme outil d'aide à la décision sur les espèces à planter (enherbement semé ou naturel), tout en attirant l'attention sur la concurrence exercée par l'enherbement (**tableau 1**). L'effet concurrentiel dépend notamment de la composition du sol et de la vigueur initiale de la vigne. Afin de maîtriser la concurrence occasionnée, l'IFV préconise de jouer sur les espèces implantées, la période d'implantation (permanente ou pendant le repos végétatif de la vigne) et la surface enherbée (totale ou inter-rang). En termes d'entretien, il est conseillé de réaliser une tonte d'un rang sur deux avec un retour quelques semaines plus tard sur ceux encore en herbe.

Des programmes Agrifaune pour l'enherbement des vignes

Le réseau Agrifaune Rhône a travaillé sur la mise en place de bandes fleuries représentant un attrait pour la faune auxiliaire, mais aussi pour de nombreuses espèces comme le lièvre et la perdrix. Le programme initié prévoit deux actions : l'expérimentation de mélanges d'espèces adaptées (**encadré 1**) et la vulgarisation de cette technique auprès des vignerons (**encadré 2**).

La technique d'enherbement (semé ou spontané) à base de graminées ne présente toutefois qu'un faible attrait pour les auxiliaires de cultures et la petite faune de plaine. Depuis quelques années, l'implantation de bandes fleuries à base de dicotylédones lui est préférée.



Tableau 1 Caractéristiques de certaines variétés utilisées pour l'enherbement des vignes.

Source : IFV, brochure *Enherbement et impacts sur la vigne*. <http://www.vignevin.com>

Espèce	Enherbement permanent semé							Enherbement temporaire semé			Enherb. naturel broyé
	Ray-grass anglais (Elka)	Fétuque ovine	Fétuque élevée	Fétuque demi-traçante	Fétuque rouge	Paturin des prés	Trèfle souterrain*	Seigle	Moutarde	Navette	
Facilité d'installation	B	F	M	M	M	F	M	B	B	B	B
Portance	B	B	TB	M	B	B	M				
Résistance aux passages	B	F	TB	M	M	M	F				
Fréquences des tontes	E	F	TE	M	M	F pas de tonte (selon variété)					F
Tolérance à la sécheresse	F	M	B	M	M	M	B				
Effet concurrentiel	M à E	M	TE	M à E	M à E	M	F				M
Effet sur la structure du sol	M	M	M	M	M	M	M	TE	TE	TE	M
Effet engrais vert							E	TE	TE	TE	

F = faible M = moyenne B = bonne TB = très bonne E = élevée TE = très élevée

* Semences d'importation en provenance d'Australie : difficultés d'approvisionnement pour certaines variétés. Adaptation au pH du sol et au froid selon variété.

Une implantation réussie de bandes fleuries dans le Beaujolais (69)

LE RÉSEAU AGRIFAUNE RHÔNE :

ISABELLE LOSINGER, ONCFS, DIR AMC.

CAROLINE LE ROUX, CA 69.

JEAN-PAUL BESSON, FDC 69.

La convention Agrifaune signée le 4 septembre 2008 est la concrétisation du travail réalisé, depuis 2004, entre la Fédération départementale des chasseurs et la Chambre d'agriculture du Rhône. Son objectif : lutter contre la déprise dans le Beaujolais, en implantant des mélanges fleuris dans les rangs ou les parcelles de vignes arrachées. Un résultat de taille : plus de 30 hectares de mélanges fleuris sont implantés sur les communes du bassin versant de l'Ardières. Cela n'aurait pas pu se faire sans la collaboration des viticulteurs, que nous remercions.

“ Jean-Paul Besson,
président FDC 69.



Le programme Agrifaune a été axé sur le territoire viticole du Beaujolais et plus spécifiquement sur un bassin versant car :

- la crise économique qui touche le secteur viticole engendre l'arrachage de vignes ;
- la structure des sols conduit à une forte érosion et à un risque de pollution des eaux par les pesticides ;
- le lièvre est l'espèce chassable emblématique du secteur avec la perdrix rouge.

En parallèle à la mise en place des mélanges fleuris, un diagnostic précis de l'état initial des 12 000 ha est en cours : cartographie de l'occupation du sol, évaluation des espèces présentes (indices ponctuels d'abondance des perdrix et des oiseaux, indices kilométriques d'abondance des lièvres, etc.) pour évaluer les variations des populations d'espèces chassables et non chassables. Le contrat de rivière identifie les zones « rouges » soumises à une forte érosion et aux transferts de pesticides. Avec le Pays Beaujolais, c'est le paysage qui est mis en avant.

L'aspect innovant de ce programme est le fait de travailler main dans la main avec les viticulteurs, les collectivités territoriales mais aussi les services de l'État, afin de pouvoir répondre aux enjeux cynégétique, agro-économique, de qualité de l'eau et de lutte contre l'érosion.

”



Des viticulteurs ouverts à cette technique.

© CA 69.

“ Caroline Le Roux,
conseillère viticole CA 69.

Les travaux se déclinent à travers deux volets : l'expérimentation de mélanges d'espèces adaptées (sol, climat, conduite de la vigne) et la vulgarisation de cette technique auprès des vigneron. Chaque année, les essais permettent d'améliorer les mélanges existant, de tester de nouveaux mélanges et de nouvelles espèces de plantes. Il est maintenant possible de proposer aux viticulteurs intéressés par cette technique des mélanges adaptés à leur exploitation et de leur donner l'itinéraire technique idéal pour réussir leur implantation. L'objectif pour l'avenir : développer cette technique des bandes fleuries en viticulture sur le maximum de parcelles restructurées, sans oublier les parcelles entièrement arrachées.

”



Deux essais parfaitement réussis à Saint-Germain sur l'Arbresle.

© CA 69.



Réussir son implantation de bandes fleuries

CAROLINE LE ROUX, CA 69.

Bandes fleuries : une technique d'enherbement attractive

Les bandes fleuries, par leur croissance rapide, permettent d'occuper rapidement le sol et de lutter ainsi contre l'érosion et le transfert des produits phytosanitaires. Elles accroissent également la diversité biologique des espèces présentes dans le dispositif cultural et par conséquent aussi la biodiversité du milieu (encadré 2).

La haie : un aménagement paysager utile à la faune sauvage... et au viticulteur

La haie est un aménagement aux multiples fonctions qui constitue notamment un élément de diversification du paysage. Implantée de préférence perpendiculairement à la pente, elle limite l'érosion des sols, freine l'écoulement des eaux, favorisant leur infiltration et réduisant considérablement leur pollution.

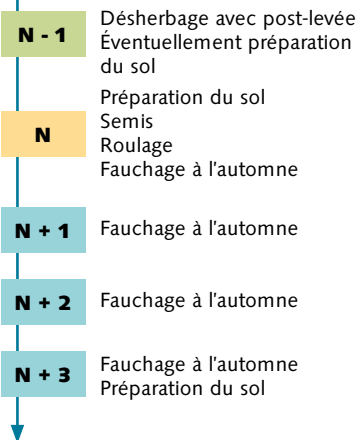
La haie représente également un réservoir de biodiversité, en servant de gîte et de couvert à de nombreuses espèces animales. Tout un cortège d'invertébrés s'y développe dont des auxiliaires des cultures (araignées, hyménoptères...). La diversité des essences offre des sites de nidification et d'alimentation à certains oiseaux (grives, perdrix...) et la structure même de la haie sert de corridor biologique aux mammifères (lapin, renard...).

Aussi est-il conseillé de maintenir ou d'implanter des haies pour favoriser la biodiversité sur une exploitation viticole. Cependant, il est important de prendre en compte certaines contraintes au préalable, afin d'éviter tout préjudice à l'activité viticole (concurrence hydrique potentielle, obstacle aux machines, création de micro-climat défavorable, présence de ravageurs selon les espèces végétales...).

Selon Van Helden (2006), une haie viticole doit être de hauteur variable, laisser passer le vent et respecter une distance d'implantation vis-à-vis de la parcelle.

De plus, une haie riche en biodiversité est une haie riche en essences végétales. Cet habitat doit donc être composé d'espèces champêtres diversifiées et adaptées au territoire. Les essences les plus intéressantes sont notamment les arbustes épineux (aubépines, églantiers, etc) et les fruitiers sauvages (noisetiers, pruniers...). Le choix des essences dépendra du contexte environnemental local et des espèces animales que l'on souhaite favoriser.

Itinéraire d'entretien d'une bande fleurie



La réussite d'implantation de bandes fleuries dépend de plusieurs étapes à respecter.

Étape 1 – Préparation du sol

La préparation de l'implantation se fait le printemps de l'année précédente (N-1).

En sols argileux, un premier travail labour est réalisé avant l'hiver pour être repris au printemps. Le sol est ensuite griffé voire passé au rotovator afin d'obtenir un lit de semences suffisamment émiétté et de placer le semis dans des conditions optimales de germination.

En sols légers, un travail de printemps est nécessaire afin de détruire le couvert végétal hivernal.

Étape 2 – Le choix du mélange de graines

Le choix se portera sur des mélanges comportant des plantes :

- dont la hauteur ne dépasse pas 50 cm ;
- peu exigeantes en termes de sol et de besoins hydriques ;
- non invasives, facilement maîtrisables par les techniques d'entretien de sol ;
- non susceptibles d'héberger des ravageurs de la culture ;
- attractives pour les insectes, oiseaux, mammifères, etc.

Mais permettant aussi :

- une mise en place rapide concurrençant les adventices et couvrant le sol avant l'été ;
 - une floraison rapide échelonnée dans le temps et aussi longue que possible.
- Une dose 80 g pour 100 m² de graines est conseillée.

Étape 3 – Le semis

Il peut être effectué à partir de début mars. Les graines doivent être en place assez tôt pour bénéficier des dernières pluies de printemps et permettre leur levée avant les adventices. Le semis est fait à la volée, compte tenu de la différence de taille et de forme des semences. Le roulage de la bande doit être effectué rapidement après le semis pour que les graines restent au contact du sol.

Étape 4 – Entretien de la bande

La bande est fauchée en fin de saison, afin que les graines retombent au sol. Le gyrobroyage est à éviter car il broie les tiges creuses des plantes servant de lieu d'hibernation aux insectes auxiliaires ; en outre, sans effarouchement préalable, le petit gibier présent au sol est également détruit.



La phacélie est une plante à floraison précoce qui attire de nombreux insectes pollinisateurs. C'est la plante préférée des abeilles.



Les légumineuses (ici le trèfle blanc) sont indispensables à la biodiversité. Leurs tiges et feuilles nourrissent le petit gibier et leurs fleurs sont butinées par de nombreuses abeilles. Le méllot est proscrit des bandes fleuries car ses plantes sont trop hautes et trop envahissantes. Le trèfle blanc, le trèfle violet, la luzerne lupuline, le lotier corniculé sont des plantes très intéressantes.



La bourrache fleurit à partir du mois de juin, c'est une excellente plante mellifère. cette annuelle se re-sème facilement d'une année sur l'autre.



Le cosmos est intéressant pour son côté esthétique. il est en fleur en fin de saison jusqu'aux premières gelées : il offre de jolis paysages en octobre.



Le sarrasin est une plante intéressante pour les insectes polliniphages et pollinisateurs, mais elle nourrit aussi les oiseaux grâce à ses graines disponibles dès le milieu de l'été.



Le pavot de Californie ou Escholtzia est facilement reconnaissable à sa couleur orange vif. Il se re-sème très facilement et dès la deuxième année il fleurit à la faveur des premiers réchauffements printaniers. Il attire souvent des araignées chassant à l'affût sur le bord de ses pétales.

De nombreux programmes de réimplantation de haies en secteur viticole

Des programmes ont été lancés sur l'ensemble du territoire français dans le but de réimplanter des haies et de recréer des continuités écologiques sur les parcelles. Sur le vignoble de Saumur-Champigny par exemple, 14 km de haies ont ainsi été plantés en quatre ans par le syndicat des producteurs, afin de favoriser le développement des auxiliaires de la vigne et

de lutter contre la cicadelle verte. Un suivi est réalisé en parallèle pour évaluer l'économie financière réalisée en termes de produits phytosanitaires grâce à l'optimisation de la présence des auxiliaires.

Un diagnostic d'exploitation Agrifaune a été réalisé sur la commune de Sérignan, conduisant à des préconisations de pratiques favorables à la biodiversité et à l'implantation de deux haies en parcelle viticole en 2009 (encadré 3). La parcelle est suivie pour évaluer les impacts de ces changements d'un point de vue faunis-

tique, agronomique et économique, et obtenir des références. Cette démarche vient appuyer les expérimentations mises en place sur les zones écologiques réservoirs, comme vu plus haut.

L'agroforesterie, et plus précisément l'association de vignes et d'arbres, apparaît aussi comme une voie d'avenir pour diversifier les revenus, maintenir la fertilité des sols, réduire les intrants, protéger plus naturellement...

Mais, si des solutions sont envisageables pour une gestion viticole durable

Encadré 3

Pourquoi s'engager dans la démarche Agrifaune ?

CHRISTIAN REYNARD, viticulteur (84).
VIVIANE SIBE, CA 84.

Christian Reynard
devant la haie
et la parcelle de vigne.
© CA 84.



Situé en pleine zone viticole d'appellation d'Origine Contrôlée, concerné localement par une ZNIEFF et abritant l'Harmas Jean-Henri Fabre, du nom du célèbre entomologiste, le vignoble de Sérignan se prêtait bien à une action pilote pour favoriser la biodiversité. Aussi, Christian Reynard, viticulteur à Sérignan, a spontanément répondu à la proposition de la société de chasse locale dont il fait également partie. Il s'implique fortement, à la fois en tant qu'agriculteur (il est trésorier et membre du conseil d'administration de la Cave coopérative de Sérignan et adhère à une CUMA), et à la fois comme chasseur (adhérent au GIC du massif d'Uchaux).

Installé en 1983, il conduit jusqu'en 2008 son exploitation en agriculture raisonnée, dans le respect du cahier des charges « sélection parcellaire » de la cave coopérative. Aujourd'hui, M. Reynard a choisi de modifier son mode de fonctionnement en passant à 100 % en agriculture biologique. Cette évolution correspond à un désir profond de concilier encore davantage ses idées (respect de l'environnement) et ses pratiques.

L'action Agrifaune sur Sérignan vise à développer l'implantation de haies dans le milieu viticole, dont elles ont été exclues à une période relativement récente. Ainsi, ce sont 360 mètres de haie composite qui ont été implantés en 2009, en bordure de parcelle viticole. Les espèces choisies sont des espèces locales, adaptées au climat méditerranéen. Outre l'acquisition de références, cette action doit servir de vitrine pour les agriculteurs et pour le grand public, dont les scolaires. L'action est conduite par la FDC du Vaucluse, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'ONCFS. La conduite de la haie est réalisée conjointement par l'agriculteur et la société de chasse locale, très impliquée également.

“ Pourquoi réimplanter des haies ?

Christian Reynard : Afin de favoriser le retour d'une faune et d'une flore que j'ai connues enfant, il y a une quarantaine d'années, et qui ont quasiment disparu de mon environnement. Les haies existaient, elles étaient essentiellement composées de peupliers ou d'aubépines. Les peupliers permettaient aux oiseaux de s'abriter, les aubépines avaient également une fonction nourricière. Elles ont été arrachées suite aux échanges parcellaires pour favoriser la mécanisation et limiter les trajets. Ma sensibilité à l'agriculture biologique a aussi été un élément moteur.

Voyez-vous des intérêts agronomiques aux haies ?

C.R. : Oui, je pense qu'elles peuvent abriter des auxiliaires et diminuer les attaques d'insectes. Depuis l'implantation des haies et le passage en agriculture biologique, j'ai revu de nombreuses coccinelles, cigales, mantes religieuses, scarabées, escargots que je ne trouvais plus sur la parcelle.

Ne craignez-vous pas la concurrence des haies vis-à-vis de la vigne ?

C.R. : Il y aura probablement un effet sur les premiers rangs, mais je pense qu'il sera limité, peu pénalisant dans ce contexte. Je pense que les effets gênants seront inférieurs aux avantages. Le suivi nous le dira.

Quelles sont les principales contraintes ?

C.R. : Sous notre climat, il est indispensable de pouvoir irriguer les plants les premières années. Nous avons eu la chance d'avoir des conditions météorologiques très favorables (pluies printanières et en début d'été), mais nous avons dû malgré tout irriguer en été. Sans cet apport d'eau, nous aurions eu de nombreuses pertes.

Avez-vous des voisins intéressés par la démarche ?

C.R. : Non, pas pour l'instant. Je pense que cela se fera quand la haie sera davantage développée et que nous communiquerons sur les résultats.

Auriez-vous vous-même planté une haie sans l'action Agrifaune ?

C.R. : J'avais la motivation pour le faire, mais le coût aurait été rédhibitoire sans l'aide de la société de chasse et de la Fédération des chasseurs.

Avez-vous d'autres projets similaires ?

C.R. : Oui, j'envisage la plantation d'une haie sur une autre parcelle, dans le même objectif de développer le petit gibier et la faune en général, avec l'appui de la société de Chasse.

Remerciements à Guillaume Robert (FDC 84) et José Bouvier (élu de la CA 84).

et favorable à la biodiversité, il est nécessaire d'adapter les pratiques et les aménagements au contexte local. À cet égard, des expérimentations restent encore à faire pour apporter des références technico-économiques. Enfin, il devient essentiel de porter la réflexion à des échelles emboîtées, depuis la parcelle jusqu'au territoire, pour développer la mosaïque d'habitats et les connexions écologiques nécessaires au déplacement de la faune.

Arrachage viticole et fermeture des milieux : une problématique épineuse lorsqu'il s'agit de favoriser la biodiversité...

En raison de la crise viticole, des primes à l'arrachage ont été mises en place par la Politique agricole commune (PAC) ; notamment la Prime d'abandon définitif

Implantation de cultures faunistiques après arrachage viticole.

© FRC LR.



Encadré 4

Une mosaïque d'habitats pour la reconquête de friches perpignanaises

NATHALIE GILBERTÉ ET GILLES TIBIÉ, FDC 66.

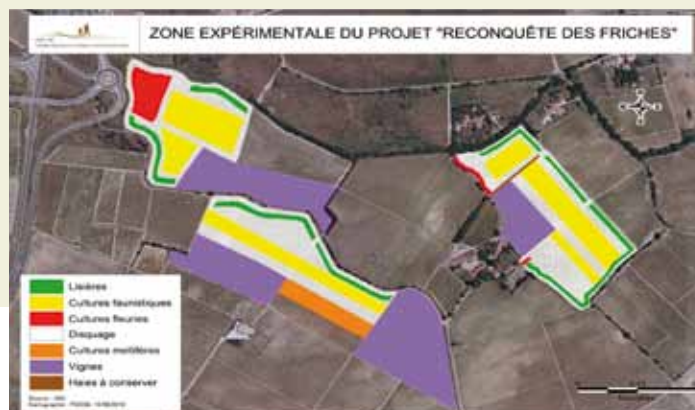
Dans un contexte de crise viticole très marquée, la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales (FDC 66) est très impliquée dans les problématiques concernant le développement du petit gibier, l'aménagement du territoire et la gestion des friches. La réflexion engagée a donné naissance à une collaboration avec la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales et la Communauté d'agglomérations Perpignan-Méditerranée, afin de développer un projet de reconquête de friches issues de l'arrachage viticole.

Ainsi, la communauté d'agglomération a mis à disposition de la FDC 66 près de 17 hectares de terres incultes, afin d'y développer et d'expérimenter un programme de gestion pouvant être étendu à l'ensemble du périmètre de la communauté d'agglomération et permettant de :

- favoriser la diversité faunistique et contribuer à une amélioration paysagère en créant des mosaïques de milieux ;
- entretenir les parcelles incultes issues de l'arrachage et ainsi garantir leur disponibilité pour une reconversion à court ou long terme ;
- proposer des méthodes culturales simples, afin d'assurer un coût annuel d'entretien faible.

Un travail a été initié sur les types d'aménagements, les secteurs et les quantités nécessaires pour un impact optimal, qui a abouti à la création d'un cahier des charges :

- travail du sol superficiel par disquage (50 % de la surface), afin de favoriser la présence d'adventices spécifiques aux terres travaillées et de maintenir un paysage entretenu ;
- implantation de cultures à but faunistique (30 %) :
 - › 20 % de cultures à dominante de céréales associées à 5 % de semences floristiques, afin d'assurer la disponibilité alimentaire et des zones de refuge ;
 - › 6 % de cultures mellifères (principalement trèfle incarnat, sainfoin et phacélie) favorables aux insectes pollinisateurs ;
 - › 4 % de cultures fleuries situées à proximité des secteurs passagers, afin d'avoir un impact visuel ; malgré tout, leur composition permettra de conserver un attrait pour les insectes et la faune (bleuet, coquelicot, phacélie...) ;
- amélioration et développement de l'effet lisière (20 %), afin de favoriser les zones de transition entre les éléments fixes existants (haies, bords de chemins, talus...) ou entre deux milieux voisins, mise en place de plots de « friches gérées » avec un entretien par gyrobroyage tous les deux ans.



(PAD) depuis 1987, qui se traduit concrètement par l'arrachage total des vignes d'une exploitation et la perte des droits de plantation. Ainsi, en vingt ans, ce sont plus de 158 000 hectares de vignobles qui ont été définitivement arrachés en France selon les données de FranceAgriMer (www.franceagri.fr). Le devenir de ces parcelles, si elles ne sont plus utilisées à des fins agricoles (culture annuelle ou fourragère), se résume dans la plupart des cas à leur abandon, conduisant à leur enrichissement.

Or, la fermeture des parcelles est défavorable au petit gibier ainsi qu'aux nombreuses espèces inféodées aux milieux ouverts. De plus, l'embroussaillage augmente les risques d'incendie. C'est pourquoi cette problématique est souvent traitée par les réseaux Agrifaune du sud de la France. Environ 75 % de la surface arrachée dans notre pays concerne les régions du Languedoc et de la Provence.

Un objectif d'entretien des parcelles pour Agrifaune

L'objectif des programmes Agrifaune locaux est généralement d'entretenir les parcelles, afin d'éviter la fermeture des milieux et pour créer des habitats favorables à la biodiversité. Le débroussaillage des parcelles et l'implantation d'un couvert à but faunistique et environnemental sont les aménagements les plus réalisés dans le cadre d'une réflexion à l'échelle d'un territoire.

Le réseau Agrifaune des Pyrénées-Orientales travaille par exemple sur un programme de gestion des terres incultes d'un territoire de 17 hectares, en créant une mosaïque d'habitats par un entretien différencié des parcelles (*encadré 4*). Le réseau Agrifaune Héraultais, quant à lui, a souhaité valoriser l'expérience d'une viticultrice adhérente au réseau de fermes Agrifaune, qui a choisi d'implanter des cultures mellifères et paysagères sur ses parcelles arrachées. L'organisation d'une journée d'échanges sur l'exploitation a permis de réunir l'ensemble des acteurs locaux autour de cette problématique (*encadré 5*).

En conclusion

Il ressort que de nombreuses démarches sont possibles afin de favoriser la biodiversité en milieu viticole ; que ce soit par l'amélioration des pratiques culturales ou la réalisation d'aménagements. De nombreux projets sont mis en place grâce à un partenariat fort entre acteurs de terrain, chasseurs et viticulteurs (*encadré 6*).

Encadré 5

La valorisation de parcelles arrachées : aménagement et démonstration dans l'Hérault

CYRIL MOREAU, FDC 34.

LOUIS-GÉRARD D'ESCRIBENNE, ONCFS, DIR ALR.



Retour d'expérience et démonstration sur le terrain.

© FRC LR.

Depuis une dizaine d'années, devant une baisse constante de la demande, le revenu des viticulteurs languedociens n'a cessé de baisser. Dans le cadre de la rénovation du vignoble dans le département de l'Hérault, 15 800 hectares ont ainsi été arrachés définitivement entre 2006 et 2010 selon FranceAgriMer, posant le problème de la reconversion et de la valorisation de ces parcelles. En effet, sans projet agricole, ces espaces sont voués à un retour à la friche, favorisant les risques d'incendie, la prolifération d'espèces comme le sanglier et la diminution de la biodiversité.

Une des pistes de travail du réseau Agrifaune en zone méditerranéenne est de valoriser les expériences qui proposent des solutions innovantes économiquement viables et limitant les risques induits par l'arrachage.

Le domaine du Château Coujan, à Murviel-les-Béziers, a été confronté à cette problématique avec l'arrachage de 22 hectares de vigne en 2006. La propriétaire du domaine a souhaité dès le début valoriser les parcelles arrachées. En 2006 et 2007, sous le pilotage de l'association Mosaïque, 21 hectares de cultures florales et pollinifères ont été implantés pour la valorisation paysagère et apicole de ce site pilote. Des parcelles de phacélie, radis fourragers, moutarde et sainfoin ont été semées, afin de tester ces cultures dans le contexte local (sol argilo-calcaire, déficit hydrique...).

Cette expérience s'intègre dans le projet de reconversion en agriculture biologique du domaine. Ces nouvelles cultures qui favorisent les auxiliaires, la petite faune de plaine et la biodiversité en général contribuent à la réussite de ce projet. Parallèlement, elles ont permis l'implantation de ruches, apportant ainsi une diversification des ressources du domaine tout en contribuant à l'image positive de ce dernier.

En 2009, afin de valoriser cette expérience, le domaine a accueilli une journée de formation croisée pour une gestion concertée de la biodiversité sur les territoires agricoles. Cette journée réunissait 45 acteurs du territoire (les chambres d'agriculture, les fédérations des chasseurs et l'association communale de chasse agréée locale, l'ONCFS, le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc et l'association Mosaïque).

Culture implantée après arrachage d'une parcelle de vigne.

© FRC LR.



Comment lutter contre l'embroussaillage

Entretien annuel

Entretien alterné

Tous les 2 ou 3 ans

- Nivelier la parcelle.
- Lorsque la végétation ligneuse prédomine sur la parcelle, réaliser une ouverture du milieu par girobroyage.
- Un semis de graminées et/ou légumineuses peut être réalisé à faible densité, en complément avec la végétation spontanée et pour concurrencer les espèces indésirables.
- Maintenir localement plusieurs stades d'embroussaillage par une gestion différenciée des parcelles.
- Ne pas réaliser cet entretien entre le 15 avril et le 31 août.

Cependant, un besoin en termes de protocoles de suivi a été souligné par certains partenaires auquel il semble essentiel de remédier, afin d'harmoniser les études et pouvoir comparer plus facilement les résultats. C'est l'un des enjeux principaux auquel le groupe technique national Agrifaune Viticulture devra répondre, avec également en perspective la mise en place d'expérimentations complémentaires et une communication forte d'informations et de sensibilisation. ■



Journée de communication dans le Rhône.

© C. Le Roux/CA Rhône.

Bibliographie

- Van Helden, M. 2006. Biodiversité : La haie et les auxiliaires de la vigne. *Premières rencontres nationales de la haie champêtre, Auch, 5-7 octobre 2006.*

Encadré 6

Agrifaune en Vaucluse : un partenariat fort entre l'agriculture et la chasse



Inauguration de l'action Agrifaune à Sérignan, le 12 novembre 2009.

© CA 84

En juin 2008, la première convention Agrifaune en région PACA était signée entre l'ONCFS, la Fédération départementale des chasseurs et la Chambre d'agriculture du Vaucluse. Elle concrétisait la volonté commune de travailler ensemble au développement d'une agriculture et d'une chasse favorables à la biodiversité. Elle a permis aux trois

structures d'associer leurs compétences et leurs énergies au travers de projets communs. Aujourd'hui, trois projets sont en cours dans le cadre d'Agrifaune :

- Agrifaune Sérignan : deux haies multi-espèces ont été implantées en bordure d'une parcelle de vigne, en cours de conversion en agriculture biologique ;
- CARAB : Communiquer Améliorer Référencer en Agriculture pour la Biodiversité, dont l'objectif est de :
 - › développer, auprès des agriculteurs, des pratiques favorables à la biodiversité ordinaire, dans le contexte des cultures méditerranéennes dont la vigne, en tenant compte de l'évolution des contextes technico-économiques et écologiques ;
 - › fournir aux agriculteurs les outils nécessaires à la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité ;
 - › valoriser les actions favorables conduites par l'agriculture locale ;
- Agrifaune Sault : projet développé dans le cadre d'un programme Leader. L'objectif global de ce projet est d'accroître la diversité faunistique (en particulier le petit gibier) et floristique sur une zone agricole, en identifiant et en promouvant les pratiques favorables. La validité socio-économique de ces pratiques sera prise en compte. Le projet

montrera ainsi que des pratiques agricoles économiquement soutenables sont favorables à la biodiversité dans un contexte de grandes cultures et prairies.

“ **Jean-Pierre Boisson, président de la Chambre d'agriculture du Vaucluse, membre du bureau de l'APCA**

Travailler sur la gestion du petit gibier, c'est multiplier les sources de richesses pour le territoire, œuvrer en faveur de la biodiversité et plus largement développer les contributions positives de l'agriculture et de la chasse en faveur des paysages, de l'environnement et de l'aménagement de nos territoires. En tant que viticulteur moi-même, j'ai conscience des contraintes générées parfois par les aménagements écologiques, mais j'en perçois également les bénéfices pour l'agriculteur à moyen et long terme : développement de la biodiversité « utile » au travers des auxiliaires, protection contre l'érosion, le vent, réponse aux attentes de la société... La coopération entre les acteurs de terrain, agriculteurs, chasseurs mais aussi collectivités territoriales et associations de protection de la nature est essentielle pour répondre à ces enjeux.

“ **Bernard Mathieu, président de la Fédération départementale des chasseurs du Vaucluse**

Il a été décidé avec le président Jean-Pierre Boisson de franchir un nouveau cap, en signant une convention cadre pour un partenariat en faveur de la préservation et de la restauration d'un milieu agricole favorable au développement durable des populations de petit gibier en Vaucluse. En effet, nous sommes bien conscients que nous n'aurons du gibier en abondance que sur des territoires de qualité (extrait de *L'Effort cynégétique*, juin 2009).